

**SERVICE
URBANISME**

**CERTIFICAT
D'URBANISME
(CU)**



VILLE DE FREYMING-MERLEBACH

SERVICE URBANISME : 03 87 29 69 72

Mairie de Freyming-Merlebach
42 Rue Nicolas Colson
57800 Freyming-Merlebach



LE CERTIFICAT D'URBANISME, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le certificat d'urbanisme est un document d'information, ce n'est pas une autorisation.

Il en existe deux types : le **Certificat d'Urbanisme d'Information (CUa)** et le **Certificat d'Urbanisme Opérationnel (CUB)**.

Le premier donne les règles d'urbanisme applicables à un terrain donné, tandis que le deuxième renseigne sur la faisabilité d'un projet.

La demande de certificat d'urbanisme est facultative, mais elle est recommandée dans le cadre de l'achat d'un bien immobilier (terrain à bâtir ou immeuble) ou d'une opération de construction.



CERFA n° 13410*08

LE FORMULAIRE DONT VOUS AUREZ BESOIN

Le Certificat d'Urbanisme : **CERFA n° 13410*09**

Le formulaire est à télécharger sur le site de la Ville de Freyming-Merlebach ou le site du www.servicepublic.fr.

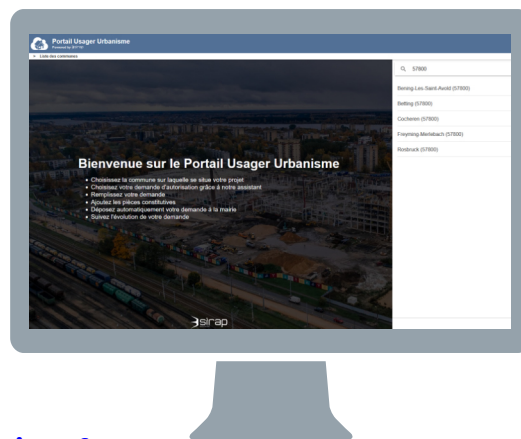
Depuis le 1er janvier 2022, il est maintenant possible de déposer vos demandes d'urbanisme depuis chez vous ou depuis l'ordinateur à votre disposition au sein du Service Urbanisme.



En effet une plateforme de Saisine par Voie Electronique (SVE) a été mise en place et est accessible depuis le site internet de la Ville :

Accès Direct > Formulaire en ligne

Ou directement sur <https://sve-rosselle.sirap.fr>



A. LE CERTIFICAT D'URBANISME D'INFORMATION

Le certificat d'urbanisme vous fournit les renseignements généraux sur le terrain tels que :

- Les règles d'urbanisme applicables au terrain
- Les limitations administratives au droit de propriété (servitudes d'utilité publique, zone de protection dans le périmètre d'un monument historique)
- La localisation dans une zone soumise au droit de préemption
- La localisation dans un ancien site industriel répertorié
- Les taxes et participations d'urbanisme

Le certificat d'urbanisme vous garantit la stabilité de l'ensemble des renseignements qu'il fournit, pendant 18 mois à compter de sa délivrance.

Afin de déposer un certificat d'urbanisme d'information, il faudra télécharger :

- Le formulaire **CERFA 13410*09**
- Un plan de situation

Le dossier sera à transmettre soit en **2 exemplaires** à la mairie en recommandé, soit à déposer auprès du service urbanisme, soit via la plateforme dématérialisée.

A compter de sa réception, le service instructeur dispose d'un délai de 1 mois pour la traiter.



**LE SERVICE URBANISME
PEUT ÊTRE JOINT AU 03 87 29 69 72**

B. LE CERTIFICAT D'URBANISME OPÉRATIONNEL

Vous devez demander un certificat d'urbanisme opérationnel si vous avez déjà un projet de construction sur le terrain.

Le certificat d'urbanisme opérationnel vous indique si votre projet est réalisable et il renseigne également sur l'état des équipements publics (voies et réseaux) existants ou prévus, desservant le terrain.

Le certificat d'urbanisme opérationnel vous fournit également les renseignements généraux sur le terrain tels que :

- Les règles d'urbanisme applicables au terrain
- Les limitations administratives au droit de propriété (servitudes d'utilité publique, zone de protection dans le périmètre d'un monument historique)
- La localisation dans une zone soumise au droit de préemption
- La localisation dans un ancien site industriel répertorié
- Les taxes et participations d'urbanisme

Le certificat d'urbanisme garantit la stabilité de l'ensemble des renseignements qu'il fournit, pendant 18 mois à compter de sa délivrance.

Afin de déposer une demande de certificat d'urbanisme opérationnel, il faudra télécharger :

- Le formulaire **CERFA 13410*09**
- Un plan de situation
- Une notice descriptive succincte de l'opération

Le dossier sera à transmettre soit en **4 exemplaires** à la Mairie en recommandé ou à déposer auprès du service Urbanisme soit via la plateforme dématérialisée.

A compter de sa réception, le service instructeur dispose d'un délai de 2 mois pour la traiter.

Mairie de Freyming-Merlebach
42 Rue Nicolas Colson
57800 Freyming-Merlebach

Tél. : 03 87 29 69 60



WWW.FREYMING-MERLEBACH.FR



SERVICE URBANISME : 03 87 29 69 72